



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Celebration-2017-a-Concarneau>

Célébration 2017 à Concarneau

- INITIATIVES -



Date de mise en ligne : dimanche 10 décembre 2017

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Une célébration en 2 temps comme à l'accoutumée ...

Conférence le **12 décembre**, au **STERENN**, à Trégunc

"LAICITE, LIBERTE : MEME COMBAT !"

Tel était le titre choisi cette année. Il pouvait paraître un peu va-t-en-guerre.

Nous avons pensé qu'il est grand temps de donner une réponse à tous ces gens qui désignent la laïcité comme une entrave à leur propre liberté. Si cela est effectif pour les racistes de tout poil, pour les cléricaux de toutes origines, ... qu'en est-il exactement pour les autres citoyens ?

C'est **Charles ARAMBOUROU** qui est intervenu : magistrat financier honoraire et militant laïque bien connu pour son engagement et ses prises de position au nom de l'**UFAL** (Union des Familles laïques).

Il a développé ce thème devant 80 à 100 personnes :

La loi du 9 décembre 1905 « de séparation des Eglises et de l'Etat » a fondé la laïcité de la République française. Elle proclame, en tête de toutes ses dispositions, le principe de liberté de conscience.

Et si la première des libertés était justement la liberté de conscience ? Et si aucune des autres libertés ne pouvait se concevoir sans elle ?

La laïcité comme extension des libertés publiques et privées...



C'est essentiellement le juriste qui a parlé. Son regard a porté sur la législation actuelle, tant française qu'européenne : « **Entre le droit européen et le droit français, le plus laïque n'est pas celui que l'on croit.** » S'appuyant sur les récentes décisions législatives prises au niveau européen, il a repris les différentes questions qui ont émergé dans la société ces dernières années, précisant à chaque fois la démarche et les justifications du législateur.

Après avoir rappelé sur un ton provocateur ce qui « se dit », le conférencier a rappelé le droit positif : « **La laïcité est d'abord un cadre juridique régissant les rapports entre les pouvoirs publics et les cultes, une condition indispensable à l'égalité absolue entre les citoyens et à une absolue liberté de conscience ... Elle concerne la sphère de l'autorité publique ... C'est « un contenant, pas un contenu ... ».**

A ceux qui désignent encore la laïcité comme liberticide, il répond sereinement : « **Par sa jurisprudence, la cour européenne de justice a confirmé à plusieurs reprises que la laïcité constitutionnelle d'un état ne porte pas atteinte à la liberté de religion, liberté particulière, mais fondamentale comme toutes les autres libertés de penser.** » ...

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ... Ecole ... Hôpital ... Voile ... (*Il précise bien au passage qu'un responsable de culte n'est pas le représentant des croyants*)... clientélisme ... racisme manifeste ou latent

« Dans **l'espace civil**, ce n'est pas la laïcité qui est appliquée, ce sont les libertés publiques et privées, dans le cadre de l'ordre public déterminé par la loi et le respect des droits et des libertés d'autrui. »

Etait toujours présent le souci de la liberté individuelle, la liberté de conscience étant en permanence au coeur de la réflexion.

► > et le modèle français - *tant décrié par certains* - s'en trouve renforcé !

Le juriste s'est beaucoup appuyé sur la DDHC et la Convention européenne des Droits de l'Homme : en grand pédagogue, il s'est arrêté sur le sens, l'ordre des mots (*République -indivisible - laïque ... ou liberté de pensée - de conscience - de religion*), répondant à bien des questions présentes chez les auditeurs : tolérance personnelle, mutuelle, réciproque (et non d'Etat), oecuménisme, culte, laïcité « ouverte » ...

Concernant l'espace civil, il a réaffirmé la fermeté nécessaire dans l'application de la loi.

Une vidéo synthétisant ses propos a conclu la conférence.

<https://www.youtube.com/watch?v=OIX5oXkzInE>



Un riche débat a suivi, prolongé par beaucoup autour du désormais traditionnel cidre- gâteaux bretons. De nombreux présents ont trouvé réponse à leurs questionnements. Une belle soirée dans le cadre des Rendez-Vous Citoyens.

Une fois encore, cette soirée nous invite à pousser la réflexion.

L'affiche :

Auparavant, nous avons célébré la loi de Séparation au pied de l'Arbre de la Laïcité*, le **samedi 9 décembre** à 11 heures, en présence des élus, des élèves des écoles et du conseil municipal des enfants.



Photo Télégramme

Célébration 2017 à Concarneau

Il y a été question de liberté, d'égalité et de fraternité ... Les enfants ont chanté ... Des cadeaux ont été remis aux enfants ...



**place de l'Hôtel de ville à Concarneau*

